Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20260924-2026_C_169-DE

Pays de Dol
Baie du Mont St-Michel
Communauté de Communes

- EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS - CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° : 2026-C-169 **Séance du 24 septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre, le Conseil communautaire s'est réuni à la salle intergénérationnelle de Baguer-Pican, sous la Présidence de Louis THEBAULT, 1er Vice-Président, le Président étant empêché.

Etaient présents : Charlotte GREGOIRE - Samuel CANTO – Jean-Marie GAZENGEL - Véronique BOSSARD-SANGUY - Odile JOUQUAN - Jérôme DOLBOIS - Paul SALARDAINE (Dol de Bretagne) - Marilyne TRECAN - Héloïse MORIN (Pleine-Fougères) - Olivier BOURDAIS - Sylvie COMMEREUC - Gilles LEBRET (Baguer-Morvan) - Sylvie DUGUEPEROUX - David GUILLOUX - Eliane MASSON (Baguer-Pican) - Sylvie RAMÉ-PRUNAUX (Epiniac) - Sylvie FIZELIER (Roz-Landrieux) - Frédéric LE GRAND - Bénédicte FLAUX (Cherrueix) - Etienne VIDON - Estelle LINET (Mont-Dol) - Christine FAUVEL - David VIGOUR (La Boussac) - Jean-François GOBICHON (Saint-Broladre) - Carole CERVEAU - Arnaud VETTIER (Le Vivier-sur-Mer) - Philippe PERENNES - Claudie MAÇON (Roz-sur-Couesnon) – Eric HAMEL (Sougeal) – René TRELLU (Sains) - Louis LEPORT (Saint-Marcan) – André DAVY (Broualan) – Jean-Pierre HERY (Saint-Georges-de-Gréhaigne) – Gérard DUFEU (Vieux-Viel)

Etaient excusés : François MAINSARD (procuration à Louis THEBAULT) - Françoise MOUCHEL (procuration à Charlotte GREGOIRE) - Emmanuelle DE BEAUCORPS (procuration à Jérôme DOLBOIS)– Janine LEJANVRE (suppléant indisponible, procuration à André DAVY) - Thierry BOURGEAULT (procuration à Sylvie RAMÉ-PRUNAUX) - Axel ROUSSEL (procuration à Héloïse MORIN)

Secrétaire de séance : **André DAVY**

Convocation en date du 16 septembre 2026

Pôle Ressources – Service Finances - Budget Général – Décision modificative n°1 / 7.1 décisions budgétaires

VU la Loi n° 94-504 du 22 juin 1994, portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5214.23 et suivants,
VU la délibération n°2026-49 en date du 11 mars 2026, adoptant le budget général pour l'année 2026,

CONSIDERANT que, dans le cadre de l'exécution budgétaire, il convient de procéder aux ajustements budgétaires suivantes :

- **En section de fonctionnement,** en dépenses, inscription de crédits supplémentaires pour les livres DYS et l'accompagnement financier du Port Mytilicole. En recettes, ajustement des crédits du FPIC, de la DGF, de rôles supplémentaires de fiscalité et inscription de crédits suite à des remboursements d'assurance et un mandat annulé sur exercice antérieur,
- **En section d'investissement,** inscription en dépenses de l'étude du bouchon vaseux du port mytilicole, des travaux référentiels à la Maison de l'Enfance, des luminaires à la Maison des Polders, et des équipements en corbeilles de tri sélectif des bâtiments communautaires. Ajustement des crédits pour le PASS Commerce et Artisanat et l'aménagement du parking de la gare de Dol, En recettes, inscription des subventions liées aux projets et équilibre par le FCTVA et un virement de la section de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20260924-2026_C_169-DE

Pays de Dol Baie du Mont St-Michel
Communauté de Communes

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre Compte budgétaire	Libellé de l'inscription budgétaire	Montant de l'inscription	Chapitre Compte budgétaire	Libellé de l'inscription budgétaire	Montant de l'inscription
Chapitre 011 - Charges à caractère général	Livres DYS 2000€ Accompagnement financier Port mytilicole 15300€	17 300,00 €	Chapitre 73 - Impôts et taxes	FPIC	4 319,00 €
Chapitre 68 - Dotations aux provisions et dépréciations	Pour équilibre de la DM	- 10 959,00 €	Chapitre 731 - Impositions directes	Rôles supplémentaires	28 391,00 €
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	Virement à la section d'investissement	56 349,00 €	Chapitre 74 - Dotations et participations	DGF	22 625,00 €
			Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	Remboursement assurance	4 680,00 €
			Chapitre 77 - Produits spécifiques	Mandats annulés sur exercices antérieurs	2 675,00 €
TOTAL		62 690,00 €	TOTAL		62 690,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre Compte budgétaire	Libellé de l'inscription budgétaire	Montant de l'inscription	Chapitre Compte budgétaire	Libellé de l'inscription budgétaire	Montant de l'inscription
OP 70 PASS COMMERCE ARTISANAT	Ajustement des crédits	20 000,00 €	Opération 67 ACM -EJ	Subventions Portail Familles	11 530,00 €
OP 16 MAISON DES POLDERS	Luminaires (devis signé)	4 000,00 €	OP 70 PASS COMMERCE ARTISANAT	Ajustement des crédits	8 000,00 €
OP 34 HAIES BOCAGERES-ENVIRONNEMENT	Etude bouchon vaseux Port mytilicole Le Vivier/Cherrueix	70 000,00 €	OP 34 HAIES BOCAGERES-ENVIRONNEMENT	Subvention Fonds Verts - Etude bouchon vaseux Port Mytilicole	38 500,00 €
OP 130 AMENAGEMENT DE LA GARE	Parking gare (devis signé SNCF)	1 000,00 €	OP 24 MAISON ENFANCE	Subvention CAF Travaux référentiels	96 000,00 €
OP 24 MAISON ENFANCE	Travaux référentiels	133 000,00 €	Opération Financière Chapitre 10	FCTVA	23 621,00 €
OP 65 INFORMATIQUE/MOBILIER	Equipements corbeilles tri sélectif bâtiments communautaires	6 000,00 €	Opération Financière Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	56 349,00 €
TOTAL		234 000,00 €	TOTAL		234 000,00 €

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20260924-2026_C_169-DE

VU l'avis favorable du Bureau en date du 15 septembre 2026,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente déléguée aux Finances,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS,
DECIDE

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°1 pour le budget général 2026, telle que présentée ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président et/ou la Vice-Présidente déléguée aux Finances à signer tout document lié à ce dossier,
- **DE CHARGER** le Président et/ou la Vice-Présidente déléguée aux Finances ainsi que le comptable Public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Date de publication, le 25 septembre 2026,
Certifié exact,

Le Secrétaire de séance
André DAVY

Suivent les signatures
Pour copie conforme,

Dol de Bretagne, le 25 septembre 2026,

Pour Le Président empêché,
Le 1er Vice-Président,
Louis THEBAULT